

Réunion du 11 janvier 2021

**Objet : Adoption du budget primitif 2021 –
budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.2 ;

Le Comité syndical, réuni le 11 janvier 2021 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et la maquette budgétaire relatif au budget primitif du budget principal pour 2021 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

- Equilibre général du budget

	Objet	BP 2021
Dépenses	Fonctionnement	1 154 482,95 €
	Investissement	28 036,00 €
	Total dépenses	1 182 518,95 €
Recettes	Fonctionnement	1 154 482,95 €
	Investissement	28 036,00 €
	Total recettes	1 182 518,95 €

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget principal pour 2021 dans les limites des montants alloués par chapitre tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24

- Collège Conseil Départemental : 15

- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 11 janvier 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Fredéric Duché

